



PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON  
DE WENTWORTH**

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité du Canton de Wentworth que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Wentworth tenue le 2 décembre 2013, le règlement suivant a été adopté :

**Règlement numéro 2008-003-01, Règlement modifiant le règlement numéro 2008-003 décrétant un emprunt au montant de 348 110\$ pour financer l'achat d'un camion d'urgence autopompe citerne ainsi que divers équipements pour le service incendie**

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement doit en informer le Ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire par écrit dans les trente (30) jours de la date de cette publication.

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité : [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca).

Donné à Wentworth le 16 décembre 2013.

Paula Knudsen, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière